

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2021/363

**DATE DE
CONVOCATION**

Le 23 mars 2021

OBJET :

**ATTRIBUTION DES
SUBVENTIONS
COMMUNALES**

ANNEE 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-sept-mars à dix heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Eugène COUDRE, sans public, en séance retransmise en direct audio et vidéo sur le site www.ville-chaumontel.fr en vertu de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de la crise sanitaire, sous la présidence de Monsieur Sylvain SARAGOSA, Maire.

Etaient présents : Monsieur Sylvain SARAGOSA, Madame Isabelle SUEUR-PARENT, Monsieur Jacques GAUBOUR, Madame Corinne TANGE, Monsieur José DA ROCHA, Madame Véronique PETIT, Monsieur Ernest COLLOBER, Madame Virginie VIEVILLE, Monsieur Thierry SUFFYS, Monsieur Julien WHYTE, Madame Jocelyne BORDE, Monsieur Emiliano GARCIA, Madame Maryse POSTOLLE, Madame Gwendoline PLUQUET, Monsieur Frédéric HERMOSILLA, Madame Kongprachanh SIRIMANOTHAM

Procurations : Madame Marguerite FONT pouvoir à Monsieur Sylvain SARAGOSA, Monsieur Marc ZAPIOR pouvoir à Monsieur José DA ROCHA, Madame Stéphanie PETIAUX pouvoir à Madame Corinne TANGE, Monsieur Alexandre VIEGAS pouvoir à Madame Virginie VIEVILLE, Madame Nathalie SORTAIS pouvoir à Monsieur Jacques GABOUR, Monsieur Christophe VIGIER pouvoir à Monsieur Frédéric HERMOSILLA

Excusée : Madame Carla GRECO

Secrétaire de Séance : Monsieur Thierry SUFFYS

∞∞∞∞∞∞∞∞

Nombre de Conseillers en

Exercice : **23**

Présents : **16**

Votants : **22**

Le Maire certifie avoir fait afficher aujourd'hui, à la porte de la Mairie, le compte rendu de la délibération ci-contre et qu'il n'a été fait aucune observation.

Fait à CHAUMONTEL,
Le 02 avril 2021

Le Maire,
Sylvain SARAGOSA

Monsieur José DA ROCHA, Adjoint chargé de la Vie locale, des Associations et du Sport informe l'assemblée délibérante que les Associations ont fourni, en début d'année 2021, un dossier de demande de subvention communale.

Vu l'avis favorable émis par les membres de la Commission des Associations en date du 12 mars 2021 ;

Lors de ces réunions, n'ont pas pris part aux votes : *Monsieur Sylvain SARAGOSA et Monsieur José DA ROCHA pour le Poker Club*

Vu l'avis de la Commission des Finances en date du 19 mars 2021 ;

Le montant des subventions a été ainsi réparti :

ARMUZICK	2000,00
ASCL football	2521,00
EVID3NCE	2000,00
BILLARD CLUB	800,00
CLUB DE L'AMITIE	300,00
FCPE	500,00
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	1100,00
LES MUSTANGS SWHO MONTEL	1000,00
POKER CLUB	800,00
STMC (AïKI-JUJUTSU)	900,00
TENNIS CLUB	500,00
VELO CLUB	500,00
Total	12921,00
COMITE DES AGENTS COMMUNAUX	7000,00
AMICALE SAPEURS-POMPIERS	300,00
SECOURS CATHOLIQUE	400,00
Total	7700,00
TOTAL	20621,00

Il est donc demandé aux membres du conseil municipal de valider le montant des subventions ainsi accordées aux associations pour l'année 2021.

Le Conseil municipal ;
Après en avoir délibéré ;
A l'unanimité :

VALIDE les montants des subventions qui seront attribuées aux associations comme indiqué dans le tableau ci-dessus pour l'année 2021.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé après lecture faite.


 Signé électroniquement par : Sylvain SARAGOSA
 Date de signature : 06/04/2021
 Qualité : Signature des PDF par M. le maire de la commune de Chaumontel